

**DELIBERATION N° 2017-13(CDG)**

Date de convocation : 1<sup>er</sup> février 2017

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille dix-sept et le 8 février le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

**Etaient présent(e)s :**

Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE (suppléante de monsieur AUBERT).  
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Alain CLAPIER (suppléant de monsieur BENFERHAT), Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI (jusqu'à 17 h 15), Pierre POURCIN, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

**Etaient excusé(e)s :**

Mesdames Delphine BAGARRY, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.  
Messieurs Roland AUBERT (suppléé par madame FAURE), Khaled BENFERHAT (suppléé par monsieur CLAPIER), Patrick BOUVET, Robert GAY, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

**Objet : Région Provence Alpes Côte d'Azur. Demande de subventions pour l'exercice 2017**

**Le Président FIAERT expose :**

Dans le cadre de l'exécution du budget 2017, la formation des acteurs de la forêt pourrait être éligible à une subvention de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Je vous propose donc d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour le dossier suivant :

**Opération : Formation des acteurs de la forêt**

**Maître d'ouvrage :** Service départemental d'incendie et de secours (Etablissement public).

**Description de l'opération :**

Dans le cadre de la prévention contre les incendies de forêts dans le département des Alpes de Haute-Provence, le SDIS organise annuellement des actions de formation visant à :

- pérenniser et optimiser la formation des personnels participant aux dispositifs préventifs,

- moderniser et développer l'utilisation d'outils améliorant les performances des patrouilles et vigies.

Compte tenu des actions préventives existantes, le domaine de la surveillance par les vigies et l'action des patrouilles de guet armé seront privilégiés. Les actions de formations comprendront :

- la formation en transmission,
- la topographie liée à l'activité,
- les brulages dirigés,
- la conduite hors route (COD).

Le coût de ces formations est évalué à 30 000 € au titre de l'année 2017.

Je prie le Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à déposer des dossiers de demande de subventions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.**

**Le Président du Conseil d'administration**



**Claude FIAERT**

01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----